

INTÉRIALE

INTÉRIALE SECURVIE

*Pour être protégé
des conséquences
des accidents
de la vie privée*

- PRÉVOYANCE



La garantie accident de la vie privée : à quoi ça sert ?

À la maison, dans la rue, pendant vos loisirs ou à l'école pour les enfants, un accident peut arriver en une fraction de seconde. Ces accidents de la vie quotidienne peuvent impacter lourdement et durablement vos habitudes et votre niveau de vie.



Une protection indispensable de votre foyer au quotidien



Pour vous uniquement ou aussi pour votre conjoint(e), vos **enfants** et vos **petits-enfants**



Pour tout accident soudain, imprévu et extérieur entraînant des **préjudices corporels ou le décès, avec ou sans tiers responsable**, partiellement ou non couverts par votre complémentaire santé et votre assurance habitation

Se prémunir des accidents, même mineurs, qui n'arrivent pas qu'aux autres

Chaque année en France : **11 millions de blessés, 21 000 décès***



Chez vous

chute d'escalier, brûlure, coupure, intoxication...



Lors de vos loisirs et voyages

choc, noyade, blessure...



Dans la rue

glissade, accident de la circulation en tant que piéton, dû à une agression ou un attentat...

Accidents également couverts :

- en milieu scolaire
- médicaux
- dus à une catastrophe naturelle ou technologique

Une indemnisation propre à votre situation et aux préjudices subis

- Une **indemnisation financière** selon la formule choisie et **personnalisée** en fonction de votre situation personnelle
- L'indemnisation versée est **libre d'utilisation** et peut par exemple financer les frais d'équipement en dispositif médical ou d'aménagement du logement et du véhicule
- Une **prise en charge pratique** en étant couvert par un contrat santé INTÉRIALE : vous bénéficiez de garanties d'assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (aide ménagère, portage de repas, transport des enfants...)



Pourquoi choisir Intérieure Sécurvie ?

- Pour être indemnisé des séquelles résultant d'un accident garanti **jusqu'à 1 000 000€** par bénéficiaire et sans séquelles grâce aux **2 forfaits inclus** en cas d'hospitalisation, de brûlure et de fracture
- Pour **être couvert là où vous ne l'êtes pas** par vos autres contrats d'assurance (complémentaire santé, assurance habitation,) pour vous et votre famille
- Pour sa simplicité : un contrat **sans formalités médicales** à l'adhésion et une **couverture à vie** sans évolution tarifaire liée à l'âge

Vous choisissez votre niveau de protection et votre formule en fonction de votre situation personnelle et de vos besoins

La garantie optimale

Formule 1 : dès les petits accidents

5%

La plus protectrice

→ Exemples de séquelles : perte d'un doigt, brûlure étendue sur le corps, flexion limitée du genou, perte de la vision d'un œil...

Pour une indemnisation de l'AIPP*
(Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique)
au moins égale à 5%

Formule SOLO

16,22 € / mois

Formule FAMILLE

29,96 € / mois

La garantie minimale

Formule 2 : uniquement pour les accidents graves

30%

→ Exemples de séquelles : perte de la main, perte de toutes les dents, paralysie du nerf sciatique...

Pour une indemnisation de l'AIPP*
(Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique)
au moins égale à 30%

Formule SOLO

8,78 € / mois

Formule FAMILLE

16,23 € / mois

+ 2 forfaits inclus avec ou sans séquelles :

Hospitalisation : **30 € / jour d'hospitalisation**

Fracture et / ou Brûlure : **250 € ou 500 € / fracture et / ou brûlure**

* L'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) est la réduction définitive du potentiel physique, psychosensoriel ou intellectuel, à laquelle s'ajoutent les phénomènes douloureux et les répercussions physiologiques normalement liées à l'atteinte dans la vie de tous les jours. Faisant l'objet d'une évaluation médicale, l'AIPP est exprimée en pourcentage d'un taux d'incapacité en fonction de la gravité des séquelles consolidées (c'est-à-dire qui resteront définitives).

3 exemples d'accident pour vous aider à choisir votre formule



Lucas, 4 ans, découvre sa nouvelle maison.

Il se brûle les deux mains en jouant près de la cheminée.

→ **Son taux d'AIPP est compris entre 5 et 9%.**



Colette change l'ampoule de son lustre.

Elle chute de son escabeau et se fracture le col du fémur. Elle subit une opération et la pose d'une prothèse. Suite à cet accident domestique, elle connaît une perte d'autonomie qui la conduira à faire aménager son logement.

→ **Son taux d'AIPP est compris entre 30 et 75%.**



Loïc, 30 ans, s'occupe régulièrement de son jardin.

En essayant de libérer les lames de sa tondeuse il perd 4 doigts de sa main dominante.

Il est opéré mais son pouce et son index restent très abîmés. Il se retrouve handicapé dans sa vie professionnelle et personnelle : il ne peut plus écrire ni pratiquer son sport favori, le tennis.

→ **Son taux d'AIPP est compris entre 10 et 18%.**

EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE OFFRE ET SUR LA MUTUELLE

Nous trouver et prendre
rendez-vous avec un
conseiller INTÉRIALE



Notre site
interiale.fr

**Nos conseillers
vous écoutent**

par téléphone
du lundi au vendredi de 8h à 18h

 **N°Cristal** 0 970 821 821

APPEL NON SURTAXE

**Et pour suivre nos
actualités et nos actions
prévention santé**



La confiance, *notre force*



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.



INTÉRIALE est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

Édition Février 2026 – Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication.

Garantie soumise à conditions, se reporter aux dispositions du règlement mutualiste INTÉRIALE SECURVIE. Crédits photos : Shutterstock.